

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 MARS 2021**

Délibération
n° 2021.03.045.B

**NAUTILIS -
renouvellement des
installations de
production de froid
de la patinoire :
demande de
cofinancements**

LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2021**

Secrétaire de séance : Thierry HUREAU

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Gérard DESAPHY à Véronique DE MAILLARD, Michaël LAVILLE à Michel BUISSON

Excusé(s) :

Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021**DELIBERATION
N° 2021.03.045.B**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur PEREZ**NAUTILIS - RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE FROID DE LA PATINOIRE : DEMANDE DE COFINANCEMENTS**

La complémentarité des divers espaces du centre aquatique-patinoire Nautilus (piscine avec bassins sportifs, bassins ludiques, salle balnéo, patinoire...) et sa localisation à proximité du plan d'eau de la Grande Prairie, en font un lieu de sport-loisirs pour toute la famille et une zone touristique en plein essor.

Ce bâtiment est un consommateur important d'énergie du patrimoine de l'agglomération de GrandAngoulême. Des efforts importants ont été réalisés ces dernières années pour réduire ces consommations, permettant une diminution de plus de 30 % de la consommation totale d'énergie du site (conduite des installations, investissements). En complément, une centrale photovoltaïque en autoconsommation, assurant plus de 15 % des besoins en électricité, a été mise en service en décembre 2020.

Or, les équipements de production de froid de la patinoire arrivent en fin de vie. Dans ce contexte, GrandAngoulême étudie le renouvellement et l'optimisation des installations de production frigorifique de la patinoire. Une exigence particulière sera portée sur la performance énergétique des groupes de production de froid, mais également sur la récupération des calories qui va permettre de préchauffer l'air des volumes chauffés attenants (vestiaires, sanitaires, bar), mais aussi de l'eau de surfaçage et de l'eau des bassins de la partie piscine. Le changement de fluide frigorigène de l'ensemble de la production de froid va ainsi permettre de réduire drastiquement l'impact climatique de la patinoire.

Au regard de l'exemplarité de l'investissement, la région Nouvelle Aquitaine a décidé de l'inscrire dans le cadre du plan de relance. Elle a prévu à ce titre un soutien à hauteur de 1 190 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Etude de diagnostic	61 500,00 €	Région	1 190 000,00 €	78
Renouvellement des installations - travaux	1 473 333,33 €	Autofinancement	344 833,00 €	22
TOTAL	1 534 833,33 €	TOTAL	1 534 833,00 €	100

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 mars 2021	<u>Affiché le :</u> 24 mars 2021